**Programme apicole 2017-2019 de la Région wallonne**

proposé par le CARI asbl en collaboration avec

le Comité d'accompagnement représentant les apiculteurs wallons

Règlements (CE) n°1308/2013 (section 5) du Parlement européen et du Conseil et  n°2015/1366 de la Commission relatifs aux conditions générales de production et de commercialisation des produits de l'apiculture.

**Objectifs des trois années**

Contexte actuel

La situation apicole évolue de plus en plus rapidement. Les apiculteurs se retrouvent souvent confrontés à de nouvelles situations pour lesquelles ils n’ont pas spécialement de références. Les phénomènes de mortalités ne se concentrent plus uniquement dans les zones agricoles comme c’était souvent le cas par le passé. Ils ont encore atteint un sommet durant l’hiver 2014-2015. Des phénomènes annexes comme le renouvellement prématuré de reines deviennent pratiquement une constante. Afin de mieux cerner ces problèmes, des enquêtes seront réalisées auprès d’apiculteurs confrontés à ces problèmes (mortalités excessives hivernale ou en saison). Sur base des informations ainsi recueillies, de nouvelles actions pourront être entreprises pour réduire les risques de mortalités et pour aider les apiculteurs à reconstituer leur cheptel plus facilement et rapidement.

Par ailleurs, on connaît de mieux en mieux l’impact de la varroase sur les abeilles et on constate qu’il n’est qu’un des éléments importants dont il faut absolument tenir compte. L’apparition d’une résistance marquée au thymol rend inutilisable les trois produits disposant pour l’instant d’un agrément en Belgique. La disponibilité des médicaments efficaces fait cruellement défaut et de plus en plus d’apiculteurs se tournent vers des solutions alternatives avec les acides organiques associées à des biotechniques. On manque de recul pour en mesurer l’efficacité réelle. A cela on doit ajouter les problèmes de réinfestations qui rendent l’analyse encore plus difficile. Des solutions techniques et de nouvelles pistes comme le recours à des huiles essentielles devront être investiguées davantage.

*Vespa velutina* est à notre porte et risque également de provoquer des modifications de conduite de ruches. Espérons que le petit coléoptère des ruches reste dans le sud de l’Italie car son arrivée chez nous, entrainerait également de grands changements.

Les nouvelles études mettent clairement en évidence que de nombreux contaminants sont présents dans l’environnement. Des produits jugés comme inoffensifs par le passé pour les abeilles se révèlent présenter des risques possibles pour nos pollinisateurs. Là aussi, les données manquent pour mieux cerner les risques potentiels. Une chose est certaine, le fait de retrouver un cocktail de molécules dans certains pollens récoltés par les abeilles durant pratiquement toute la saison apicole doit probablement avoir un impact sur leur système immunitaire et sur leur survie.

Les extrêmes climatiques vécus ces dernières années ont également des répercussions multiples sur les colonies et plus particulièrement sur leur cycle biologique. On observe aussi des intensités de miellée qu’on ne connaissait pas dans le passé. Même les types de miels récoltés évoluent et les apiculteurs ne savent plus toujours comment leur assurer une cristallisation correcte. Dans ce cadre, le réseau de balance constitue un outil important pour guider les apiculteurs dans leur conduite. De nouvelles initiatives aidant au suivi des colonies seraient utiles.

Le réseau de surveillance dont le rucher du CARI constitue un élément très important, sert de base au suivi de ces paramètres sanitaires et environnementaux. Une restructuration est aujourd’hui nécessaire pour pouvoir tirer plus d’informations des données recueillies principalement par des bénévoles que nous remercions ici.

Côté miel, la récente enquête réalisée par la DG Santé met en évidence de nombreux problèmes sur le marché y compris chez nos petits apiculteurs. Si l’information s’est focalisée ces dernières années sur les critères liés à l’hygiène, aujourd’hui, une information adaptée sera nécessaire pour les aider à éviter les problèmes de mauvais étiquetage ou même de remontée de sirop de nourrissement dans leurs hausses. On peut espérer que les apiculteurs disposeront prochainement d’une IGP pour valoriser davantage leur « Miel wallon ». Dans ce cadre d’analyses et de valorisation des produits de la ruche, le travail du laboratoire du CARI restera une base et devra continuer à répondre aux critères internationaux de qualité.

La diversification des produits de la ruche est à l’ordre du jour vu la demande croissante de produits naturels et de produits « santé » par le grand public. Dans ce domaine pratiquement tout est à faire, de la récolte au conditionnement et à la vente sans oublier le contrôle analytique et la valorisation. Des aides concrètes aux apiculteurs pourraient être apportées dans ce domaine.

L’abeille interpelle toujours le grand public même si un certain tassement s’observe depuis un an ou deux. La mort des abeilles fait partie des réalités journalières et ne touche plus comme avant. La liaison de la santé de l’abeille à notre santé a été établie par quelques récentes publications qui ont permis de relancer l’interpellation du public.

Les ruchers écoles connaissent toujours une demande importante. Dans ce domaine, la Région wallonne a mis en chantier de grands changements qui devraient restructurer et aider à améliorer l’ensemble du cadre de formation et de l’offre de cours pour les débutants. Côté assistance technique et information, c’est ce programme d’aide à l’apiculteur qui constitue le principal outil disponible pour les apiculteurs. Les outils d’information développés dans le cadre de ce programme (Actu Api, A&C, sites web, journées d’informations, …) jouent un rôle essentiel. Mais ce n’est sans doute pas suffisant car il manque d’outils pour répondre aux questions concrètes que se posent les nouveaux apiculteurs. Là aussi, de nouvelles initiatives devront être prises car la demande est énorme face au peu de bénévoles disponibles pour assurer cet encadrement.

Pour aider à progresser et pour développer de nouvelles initiatives qui rendent l’espoir aux apiculteurs trop souvent confrontés à des problèmes très lourds, une écoute et une ouverture sur l’apiculture européenne et même internationale est indispensable. La recherche scientifique n’a pas de frontière. Le réseau des chercheurs est aujourd’hui mondial. Il serait irresponsable de s’en tenir à ce qui se passe dans notre pays.

Objectifs généraux

Nous vivons dans une mouvance rapide et dans ce cadre, les outils proposés dans ce programme devront pouvoir s’adapter rapidement à de nouvelles situations et la porte devra rester ouverte à des initiatives assurant aux apiculteurs de conserver et de développer leur cheptel et même d’initier des pistes de rentabilisation de leurs colonies.

Comme les actions s’inscrivent dans une dynamique de développement du secteur initiée depuis de nombreuses années, la continuité de la plupart des actions sera assurée avec certaines adaptations devenues nécessaires.

Les nouveaux freins et les éléments qui restent des points noir comme la varroase et les dépérissements feront l’objet d’une attention particulière pour permettre un développement harmonieux de l’activité dans le respect des abeilles.

Les actions s’adresseront directement aux associations apicoles et aux apiculteurs ouverts à une meilleure transparence et qui cherchent à évoluer dans le cadre de l’objectif de ce programme.

Nous avons constaté que les apiculteurs ne perçoivent pas très bien l’apport de ce programme européen car ils ne réalisent pas bien les activités qu’il reprend. A l’avenir, il faut donc mieux identifier les apports réels du programme auprès des apiculteurs.

**1) Assistance technique aux apiculteurs et aux organisations d'apiculteurs**

1. La prise d’informations est un point de départ essentiel permettant une analyse de la situation de l’apiculture wallonne et bruxelloise ainsi qu’une ouverture vers de nouveaux développements. Elle devra se placer tant au niveau local qu’aux niveaux européen et international. Au niveau local, les outils informatiques de suivi devront être améliorés pour évaluer au mieux la situation de terrain. Des relations avec des structures spécifiques de prise d’informations devront être poursuivies.

2. **L’information** sera tant écrite qu’orale etdevra toucher un maximum d’apiculteurs et coller de plus en plus à la situation apicole. Une attention plus particulière devra être mise sur les outils qui permettent un suivi immédiat en fonction des besoins. A ce titre les outils de suivi (miellée, flore… devront être améliorés. L’information devra ouvrir de nouvelles portes aux apiculteurs entre autres avec une diversification de leurs activités. Elle devra leur faire prendre conscience des impératifs liés à la production de produits alimentaires qui ont une image nature et santé très forte. Des journées à thème pourront être organisées. Des expositions spécifiques pourront venir compléter le transfert d’informations vers les apiculteurs. La qualité des informations délivrées aux apiculteurs devra leur permettre de l’utiliser directement dans leur activité apicole.

3. Des actions en relations avec les **associations** seront mises en place afin de renforcer leur rôle et de renforcer les synergies entre les apiculteurs et le développement apicole.

4. Des actions pilotes devraient être menées pour favoriser l’amélioration de la flore mellifère autour de nos ruchers.

**2) Lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche, en particulier la varroase**

1. Le suivi de terrain de la situation en matière de **varroase** reste un élément clé. Le réseau de surveillance actuel doit être amélioré et devra permettre d’être consulté en continu. De nouvelles pistes de traitements devront être étudiées pour offrir aux apiculteurs des solutions qui leur permettent de limiter autant que possible l’utilisation de molécules chimiques dans leurs ruches.

2. En fonction de l’arrivée de nouveaux prédateurs des actions pourront être menées pour en limiter l’impact sur les ruchers et sur la production.

**3) Rationalisation de la transhumance**

Aucun outil de transhumance ne sera mis en place dans le cadre de ce programme.

**4) Mesure de soutien des laboratoires d'analyses des produits de la ruche en vue d’aider les apiculteurs à commercialiser et valoriser leurs produits**

1. Il faut apporter des informations quant à la qualité des miels, mais également des autres produits de la ruche (pollens, gelée royale, propolis) et à leur origine botanique (miel, pollen, gelée royale).

2. Il faut développer des analyses qui aident à la commercialisation des autres produits (par ex. fiche nutritionnelle) tout en assurant la fiabilité des analyses avec une reconnaissance internationale (ISO 17025) au moins pour les analyses de base relative au miel.

3. Il faut également chercher à valoriser les résultats analytiques.

**5) Aide au repeuplement du cheptel de l’Union**

Assurer un suivi du dépérissement en analysant les symptômes présents.

**6) Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programmes de recherches appliquées dans le domaine de l’apiculture et des produits issus de l’apiculture**

Aider des groupements d’apiculteurs ou d’autres structures à développer des recherches appliquées dans leurs ruchers ou sur des sujets spécifiques à l’apiculture. Des études comme l’impact de champs électromagnétique ou le suivi des sons… pourraient être développées dans ce cadre.

**7) Suivi du marché**

Suivi des prix de vente au détail et en gros des miels récoltés par les apiculteurs.

**8) Amélioration de la qualité des produits en vue d’une meilleure mise en valeur des produits sur le marché**

1. Conserver et actualiser une banque organoleptique de miels monofloraux.

2. Améliorer les connaissances de nos produits de la ruche pour mieux préserver leurs qualités et de cerner leur utilisation potentielle (activité biologique, présence de contaminants… ).

3. Analyser les possibilités offertes par la cristallisation sensible comme outil d’indication du niveau de dégradation des produits de la ruche.

4. Développer une base organoleptique, colorimétrique et nutritionnelle des pollens récoltés dans nos régions pour aider les apiculteurs à mieux connaître l’origine botanique des pollens récoltés par leurs abeilles.

**Programme d’actions pour les trois prochaines années**

Comme lors du programme précédent, la liste des actions prévues pour les trois prochaines années dans les différentes lignes budgétaires est présentée ci-dessous. Elle diffère peu des lignes développées lors des trois dernières années. Afin de maintenir une grande souplesse au niveau du programme, aucun calendrier précis n’est avancé. Plusieurs actions se dérouleront durant l’ensemble du programme. Certaines viennent directement dans le prolongement de celles déjà entreprises lors du programme précédent.

**1) Assistance technique aux apiculteurs et aux organisations d'apiculteurs**

**1.1. Recherche et prise d’information**

La veille informative axée plus particulièrement sur certains dossiers ayant un impact direct ou potentiel sur le monde apicole actuel sera développée (aspects sanitaires du cheptel, dépérissement, OGM, matériel apicole, sélection, économie,…). Elle implique la prise de contacts, des réunions, des rencontres locales, régionales, fédérales, européennes et internationales (congrès scientifiques, congrès apicoles, réunions techniques et apicoles,…) et des voyages d’étude…

Dans ce cadre, le travail devra se faire en collaboration avec des structures d’information comme Bee Life qui porte plus sur les problèmes environnementaux rencontrés par les abeilles (pesticides, OGM, agri environnement)

L’envoi de questionnaires comme celui du suivi des miellées devrait être informatisé pour permettre un accès plus rapide à l’information.

Aujourd’hui, une douzaine de balances transmettent automatiquement l’évolution de leur poids sur notre site web. La gestion et l’entretien de ces balances et de leurs périphériques de prise de données (température, humidité, pluviosité…) devront se poursuivre. Les données placées sur site devraient être élargies à d’autres comme le suivi des varroas ou encore le suivi des floraisons des principales plantes mellifères. Un site spécifique « Bee Envi » directement lié au site de l’apiculture wallonne et bruxelloise sera utilisé pour ces informations de suivis environnementaux et sanitaires.

**1.2. Diffusion de l’information, journées d’information et exposition**

A côté d’une information relatives à la conduite apicole et à l’actualité, de nouvelles pistes pourront être développées en fonction de l’utilité de la demande des apiculteurs et de leur intérêt pour la viabilité du secteur.

- Les supports d’information papier actuels seront toujours utilisés pour informer au mieux les apiculteurs en fonction de leurs besoins. L’information recueillie dans le cadre des différents contacts établis ci-dessus sera valorisée dans ce cadre.

. Ainsi un maximum d’apiculteurs seront touchés par l’Actu Api qui devra couvrir des thèmes pratiques et actuels afin de répondre aux questions générales que se posent les apiculteurs face à de nouvelles situations.

. Une information plus technique et les sujets d’actualité seront traités dans la revue Abeilles & Cie s’adressant aux apiculteurs qui cherchent à se tenir informés des nouveautés dans le secteur.

. L’Api Pass ne sera plus édité que sous un format électronique ce qui devrait permettre de transférer plus d’informations et des données plus visuelles que par le passé.

- Des journées d’information spécifiques pourront être organisées sur des thèmes d’actualité. Ainsi, Couleur Miel 2016 sera organisé par le CARI le week-end du 11 novembre et aura pour thème le bien-être et la santé par les produits de la ruche.

- Des voyages seront organisés pour permettre aux apiculteurs de découvrir l’apiculture d’autres pays européens. Des comptes-rendus détaillés seront publiés par la suite pour permettre aux apiculteurs qui n’ont pu participer de prendre l’information nécessaire.

- Le site du CARI va évoluer pour s’ouvrir à tous les satellites qui existent aujourd’hui (Facebook, Scoop.it, Espace abeilles, Butine.info et sa News letter, le futur Bee Envi).

- Les mailing listes (liste abeilles, liste sanit, liste insem …) seront maintenues mais ne devraient plus être développées vu la présence d’autres outils plus actuels.

Il faudra cependant veiller à mettre en place un système de contacts qui touche le plus grand nombre d’apiculteurs très rapidement afin de répondre aux questions qui se présentent et qui demandent une réponse urgente (par exemple : quel traitement faut-il utiliser et à quel moment ?).

- De nouvelles expositions pourront être développées en fonction de besoins et des disponibilités.Les fiches centrales publiées dans les Abeilles & Cie seront éditées sous forme de posters.

La gestion et l’alimentation de cette communication via les revues, les communications orales et via le web vont nécessiter un apport de travail très conséquent.

**1.3** **Assistance aux associations**

De nouvelles opérations de distribution de matériel spécifique pour les apiculteurs par le biais des sections apicoles seront mises sur pied en fonction des objectifs de développement de l’apiculture qui devraient toucher tant la diversification des productions que la lutte contre les parasites et agents pathogènes.

Des opérations visant à stimuler les échanges entre apiculteurs seront également mises sur pied :

• Trophée St Ambroise et Tournoi des ruchers tous les anas mais alternativement

• Réunion annuelle des ruchers écoles

• Journée bilan annuel pour les apiculteurs à Namur…

**1.4. Assistance aux aménagements mellifères**

On connaît l’importance de la qualité de l’environnement pour assurer un développement harmonieux des colonies et de bonnes récoltes. Dans ce cadre et avec l’aide de ruchers pilotes (base du réseau de surveillance), des projets d’aménagements pourront être réalisés à proximité de ces ruchers afin de mieux évaluer l’impact de certaines mesures sur la productivité et la santé des colonies. Le projet ici ne couvrirait que partiellement les coûts d’étude (personnel et outils d’analyse). Les coûts de réalisation devraient être pris en charge par d’autres financeurs.

**2) Lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche, en particulier la varroase**

Afin de définir les actions concrètes à mettre en place chaque année, un groupe de travail sanitaire se réunit à quatre reprises par an. Il est ouvert à tous les apiculteurs intéressés et désireux de s’impliquer dans le suivi de la varroase et d’autres prédateurs.

**2.1. Suivi de la varroase et de l’efficacité des traitements**

Chaque année, un nouveau programme d’essai sera entrepris pour tester de nouveaux produits ne faisant pas appel à des molécules de synthèses rémanentes dans les ruches. Des substances naturelles seront fortement privilégiées afin de ne pas nuire à l’image des produits de la ruche. Les techniques spécifiques de conduite de ruche seront également envisagées dans ce cadre.

En parallèle, un suivi général de l’évolution de varroas sera poursuivi. Le réseau de suivi existant devra être étoffé et restructuré. Avec l’outil décrit au volet 1, les apiculteurs devraient pouvoir suivre le niveau d’infestation et ils devraient également pouvoir mieux cerner les périodes de traitement les plus favorable en fonction du climat.

Un système d’alertes sera mis en place pour les apiculteurs intéressés (inscription nécessaire).

Dans la mesure des moyens disponibles, l’efficacité des produits sera appréhendée à ce niveau.

**2.2. Nouveaux prédateurs**

En cas d’arrivée de *Vespa velutina* sur notre territoire, des actions concrètes dont un système permettant d’évaluers sa progression, pourront être prises pour renforcer l’action de base du CRA-W.

Un système de veille pourra également être mis en place en collaboration avec l’AFSCA et le CERVA afin de dépister au plus vite l’arrivée du petit coléoptère dans nos ruchers. Si tel était le cas, dans le cadre de la gestion de l’infestation, des mesures particulières pourraient être prises pour venir en aide aux apiculteurs.

Les ruchers du réseau de surveillance devraient s’inscrire dans cette veille sanitaire.

**3) Rationalisation de la transhumance**

Ce point ne fera pas l’objet d’actions.

**4) Mesure de soutien des laboratoires d'analyses des produits de la ruche en vue d’aider les apiculteurs à commercialiser et valoriser leurs produits**

**4.1. Aide à la caractérisation des miels : qualité et origine botanique des autres produits de la ruche**

Le laboratoire du CARI va offrir un service d’analyse à un prix non dissuasif pour les apiculteurs qui veulent mieux connaître leurs produits et les valoriser. Depuis le début du programme, les frais de personnel et d’équipement (acquisition de nouveau matériel, réparations) au niveau des analyses de miels réalisées pour les apiculteurs sont pris en charge par cette aide européenne. Les bancs d’analyses de miels seront progressivement élargis à d’autres produits de la ruche (pollen, gelée royale, propolis). Ils continueront à faire l’objet d’un suivi afin de maintenir une bonne performance analytique. Les résultats d’analyses seront encore accessibles par le net pour assurer au apiculteurs un suivi immédiat des données disponibles. De nouveaux bancs d’analyses pourront être développés sur base des connaissances actuelles. Avant toute nouvelle analyse, une recherche bibliographique ainsi qu’une analyse de faisabilité (coût, bénéfice et possibilité de développement en routine) seront réalisées. En fonction de ces éléments, des investissements pourraient être consentis.

**4.2. Aide à l’amélioration et à l’accréditation des analyses de miels**

Plusieurs actions particulières seront réalisées en vue:

- d’améliorer les techniques analytiques utilisées que ce soit au niveau de leur fiabilité, leur vitesse de réalisation et/ou leur approche analytique.

- développer de nouveaux modes opératoires visant à mieux caractériser le pollen et la gelée royale (composition nutritionnelle).

- de maintenir et développer la qualité au laboratoire en veillant à conserver et à développer si possible le scope d’accréditation aux normes EN ISO/IEC17025 (laboratoire d’étalonnage et d’essais) à l’ensemble des analyses physico-chimiques.

Ces deux derniers points vont probablement générer des charges liées à l’acquisition de nouveaux matériels, à l’accréditation de certains appareils et au passage (audit externe) de l’organisme belge d’accréditation (BELAC). Nous rechercherons à travailler en synergie avec d’autres laboratoires pour réaliser les audits internes et pour partager le matériel de référence coûteux afin de réduire les coûts d’accréditation.

**4.3. Valorisation des résultats analytiques**

Des étiquettes mettant en avant les résultats analytiques sont déjà proposées aux apiculteurs. Nous étudierons également les possibilités de mettre en ligne un service qui permet aux clients d’avoir des informations complémentaires sur le miel analysé au départ de QR codes ou de notre site.

**5) Aide au repeuplement du cheptel apicole de l’Union**

Avec l’aide du réseau de surveillance, une analyse des différents paramètres enregistrés sera mise en œuvre pour vérifier la présence éventuelle de facteurs explicatifs. C’est donc à ce niveau principalement un travail de synthèse de toute une série d’informations recueillies (flore, météo, flore visitée et récoltée, présence de contaminants, force des colonies, varroase, autres pathologies) qui sera réalisé. En fonction des pistes mises en évidence, des actions pourront être entreprises pour éviter les problèmes ou du moins pour limiter les risques. L’information des apiculteurs est probablement un élément clé. Ce point devrait ainsi orienter les actions du volet assistance technique.

Nous collaborerons à une enquête auprès des apiculteurs réalisée par des structures apicoles (FAB…) et au niveau du réseau de suivi et adaptée pour s’inscrire dans un cadre international.

**6) Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programmes de recherches appliquées dans le domaine de l’apiculture et des produits issus de l’apiculture**

Aide à la mise en place de recherches techniques : En fonction de la pertinence de recherches proposées par les groupements apicoles ou des structures techniques intéressées par les abeilles (par ex. l’ISSEP pour l’impact des ondes électromagnétiques sur les abeilles), une aide en personnel et ou en petit matériel utile au développement de ces essais pourra être octroyée après analyse du projet par le comité d’accompagnement.

**7) Suivi du marché**

Suivi de la production et des prix de vente de miel et d’autres produits apicoles chez les apiculteurs et mis en vente dans les commerces en Région Wallonne et à Bruxelles à l’aide d’un questionnaire envoyer à une soixantaine d’apiculteurs chaque année et de contrôles sur le terrain.

**8) Amélioration de la qualité des produits en vue d’une meilleure mise en valeur des produits sur le marché**

**8.1. Caractérisation des flaveurs de miels monofloraux**

Comme lors des années précédentes, les miels monofloraux et d’appellations spécifiques dont on connaît l’origine avec précision seront analysés et conservés en chambre froide pour étoffer notre banque de miels de référence. Les différentes analyses seront réalisées en vue de mettre en avant certains critères discriminants : caractéristiques physico-chimiques (spectre des sucres, acidité, teneur enzymatique, conductivité), polliniques (densité du pollen spécifique et pollens d’accompagnement) et première approche organoleptique. Ces miels seront très utiles lors de formations et pour des analyses de référence.

Un travail de caractérisation plus développé sera entrepris sur les origines non encore étudiées et pour lesquelles nous disposons d’un nombre suffisant d’échantillons.

**8.2. Amélioration de la connaissance des produits de la ruche**

Certaines analyses pourront être développées pour mettre en évidence l’activité biologique de miels mais également de pollens et de gelée royale. Des études pourront porter sur l’impact de certains conditionnements sur cette activité biologique.

**8.3. Analyse de la cristallisation sensible des produits de la ruche**

Nous pouvons disposer d’une enceinte conçue pour réaliser des tests de cristallisation sensible. Cette technique permet d’appréhender le caractère vivant d’un produit et est utilisée depuis de nombreuses années dans certains domaines comme les analyses de sang ou le vin. On sait que les produits apicoles frais présentent une cristallisation sensible très développée et pourraient de ce fait être caractérisés sur ce paramètre. Un travail de fond reste cependant à réaliser entre autre pour permettre de quantifier cette approche. D’autres techniques que la cristallisation sensible pourraient également être utilisées dans le même objectif.

8.4 **Caractérisation des pollens de Wallonie et de Bruxelles**

Sur base de pollens analysés, nous pourrons développer des fiches descriptives qui donnent toutes les informations nécessaires pour pouvoir identifier clairement l’origine de pelotes de pollen (spectre de couleurs possibles, goût, description microscopique du pollen…).

Dans la mesure du possible, une base de pollens pourrait être conservée en surgélation.

**Coopération avec les organisations représentatives de la filière**

Des réunions de concertation ont été organisées avec les organisations suivantes :

* Centre Apicole de Recherche et d’Information asbl = CARI asbl
* Comité d’accompagnement représentant les apiculteurs wallons
* Fédération des apiculteurs belges FAB, section wallonne
* Union des Fédérations d’apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles UFAWB,
* Union Royale des Ruchers wallons = URRW,
* Fédération des apiculteurs de Bruxelles.

Ces contacts se poursuivront au cours du programme apicole, notamment autour de réunions d’informations préalables à l’enquête de dénombrement des ruches et autour de la participation occasionnelle de représentants de l’Administration régionale aux Comités d‘accompagnement du programme apicole.

**Tableau récapitulatif des dépenses par année en Wallonie et à Bruxelles**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Initialement prévu | | Ventilation revue par le comité d’accompagnement | |
| (a) | Assistance technique aux apiculteurs et organisations d’apiculteurs | 143.700 | € | 130.000 | € |
| (b) | Lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche, en particulier la varroase | 11.300 | € | 8.800 | € |
| (c) | Rationalisation de la transhumance | 0 | € | 0 | € |
| (d) | Mesures de soutien des laboratoires d’analyses des produits de la ruche en vue d’aider les apiculteurs à commercialiser et valoriser leurs produits | 111.400 | € | 94.000 | € |
| (e) | Aide au repeuplement du cheptel apicole de l’Union | 8.300 | € | 12.100 | € |
| (f) | Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée dans le domaine de l’apiculture et des produits issus de l’apiculture | 5.400 | € | 794 | € |
| (g) | Suivi du marché | 1.900 | € | 2.328 | € |
| (h) | Amélioration de la qualité des produits en vue d’une meilleure mise en valeur des produits sur le marché | 11.700 | € | 1.291 | € |
|  | **TOTAL** | **293.700** | **€** | **249.313** | **€** |